



Le bilan de compétences

Version du 01.06.22

OBJECTIFS :

Le bilan de compétences est l'analyse et l'évaluation des compétences professionnelles et personnelles, ainsi que des aptitudes et des motivations d'une personne. Il aboutit à la définition d'un projet professionnel réaliste et adapté au marché de l'emploi et, le cas échéant, à la définition d'un projet de formation continue ou complémentaire.

PREREQUIS :

- Aucun prérequis
- Elle est ouverte à tous les publics.

Les pré-requis spécifiques aux personnes en situation de handicap :

Notre accompagnement au bilan de compétences est ouvert aux personnes en situation de handicap. Toutefois, des démarches particulières sont à réaliser pour que l'accompagnement se passe dans les meilleures conditions. Vous pouvez contacter notre référent H+ : Daniel BELLEC au 06.72.70.51.81

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Toutes personnes désirant être accompagnées se verra remettre un plan d'accompagnement adapté.

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT :

Un bilan de compétences C'EST QUOI ?

- Actuellement salarié, ou en recherche d'emploi, vous vous posez des questions sur votre avenir professionnel ? Le Bilan de Compétences est une prestation qui vous permet de faire le point sur vos compétences, aptitudes, et motivations.
- Un bilan de compétences c'est un travail sur vous ! Il est utilisé dans le but de définir ou de valider un projet professionnel et son adéquation avec votre profil.
- C'est une démarche personnelle, à l'initiative du salarié, ou qui peut être suggérée par l'employeur (avec l'accord du salarié).
- Le formateur en charge de mener votre bilan de compétences apporte un regard extérieur et vous amène à vous poser les bonnes questions et ce durant toutes les phases du bilan.

Un bilan de compétences POUR QUOI FAIRE ?

- Apporter du dynamisme à votre carrière
- Mieux vous connaître et savoir anticiper
- Valider ou définir un projet professionnel et sécuriser votre parcours
- Utiliser vos atouts et ressources, devenir conscient de vos points d'amélioration
- Changer d'environnement ou de métier, étudier de nouvelles pistes

Un bilan de compétences COMMENT CA MARCHE ?

- Dispositif légal mis en place par la loi du 31 décembre 1991
- Durée maximale de 24 heures étalée sur 8 à 12 semaines
- Séances d'entretien individuel avec un formateur



DATE et COUT :

- Date à formaliser en fonction de vos disponibilités
- Dossier de préinscription
- Prise de contact et rdv en visio ou présentiel pour préparer l'accompagnement proposé par le référent Bilan de Compétences
- 1 800 € par bilan

Personne à contacter :

Svetlana GJORGJIEVSKI : 06.88.67.62.60 ou svetlana.gjorgjievski@profession-sport-loisirs.fr ou pslformation@profession-sport-loisirs.fr